



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. STRUTHERS présente la pétition de la Fondation de l'Hôpital général de Dauphin demandant l'adoption d'une loi tendant à sa constitution en corporation.

M^{me} WOWCHUK présente la pétition de L. Leonhard, L. Maily, L. Bresky et autres personnes demandant le dépôt du rapport Estey concernant l'enquête sur le transport du grain.

Avec le consentement de l'Assemblée, est lue et reçue la pétition que M. HICKES a présentée au nom de R. Cote, M. Wolski, J. Trudel et autres personnes demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.

Avec le consentement de l'Assemblée, est lue et reçue la pétition que M. SANTOS a présentée au nom de S. Decker, H. Esselmont, R. Jaramilla et autres personnes demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.

M. LAURENDEAU, *président du Comité des subsides*, fait rapport des travaux accomplis le 19 mai 1998. Le rapport est reçu, et le Comité obtient la permission de siéger de nouveau.

Conformément au paragraphe 20(1) du *Règlement*, M^{me} DRIEDGER, M^{me} McGIFFORD ainsi que MM. DYCK, JENNISSON et MARTINDALE font des déclarations de députés.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* PRAZNIK :

QUE le projet de loi n° 13 – *Loi modifiant la Loi sur l'aide à l'achat de médicaments sur ordonnance/The Prescription Drugs Cost Assistance Amendment Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

M^{me} FRIESEN termine son intervention et, avec le consentement de l'Assemblée, M. DEWAR obtient le droit de parole pour la reprise du débat.

La présidente informe l'Assemblée de la réception d'un avis indiquant qu'un temps de parole illimité avait été accordé à M^{me} BARRETT pour le débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi n^o 36 – *Loi modifiant la Loi sur la Ville de Winnipeg et modifications corrélatives/The City of Winnipeg Amendment and Consequential Amendments Act*.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* REIMER :

QUE le projet de loi n^o 36 – *Loi modifiant la Loi sur la Ville de Winnipeg et modifications corrélatives/The City of Winnipeg Amendment and Consequential Amendments Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

M^{me} BARRETT prend la parole jusqu'à 17 heures et conserve, pour la reprise du débat, le droit de parole pour elle-même et, avec le consentement de l'Assemblée, pour M. DEWAR.

M. McALPINE présente la proposition suivante :

Proposition n^o 32 : Santé – les progrès et les projets

Attendu :

que les Manitobains et les Manitobaines accordent une grande importance aux soins de santé;

que le gouvernement du Manitoba consacre plus du tiers du budget provincial équilibré aux soins de santé, ce qui en fait l'une des deux seules provinces à consacrer autant d'argent à ce domaine;

que la population du Manitoba mérite d'obtenir des services de santé de qualité dans la province et s'attend à obtenir de tels services;

qu'il est de plus en plus nécessaire, en raison de la réduction du financement fédéral et des découvertes en matière de technologie médicale, de réorienter le système de soins de santé afin de répondre aux besoins présents et futurs de la population manitobaine,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba appuie les efforts continus du gouvernement provincial pour préserver et protéger les soins de santé tout en continuant à dépenser judicieusement l'argent des contribuables.

Il s'élève un débat.

Après les interventions de M. McALPINE, de M^{me} McGIFFORD, de M. DYCK et de M^{me} WOWCHUK, M^{me} MIHYCHUK prend la parole jusqu'à 18 heures et conserve le droit de parole pour la reprise de débat.

La séance est levée à 18 heures, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 10 heures.

La présidente,

Louise DACQUAY